

LE MONDE OUVRIER

1957-1997
40ans
FTQ Plus de cent ans d'histoire

PUBLIC-PRIVÉ Mêmes enjeux, même lutte



PAGE 8
GM à Boisbriand
**Des jours
difficiles à
passer**

PAGE 16
Reportage photos
**La manifète
au Stade**

PAGE 19
Loi sur l'équité
salariale
**L'échéance
arrive
à grands pas**

COLLOQUE SUR L'EMPLOI EN MUTATION

Écoute, tolérance et solidarité

PAGES 3 À 6

PAGE 3

Colloque sur l'emploi en mutation

Le colloque «PRIVÉ-PUBLIC: mêmes enjeux, même lutte» a été l'occasion pour plus de 500 membres de la FTQ d'échanger sur les difficultés et les problèmes vécus dans leur milieu de travail sur la question de l'emploi. Les commentaires et témoignages recueillis par *Le Monde ouvrier* indiquent que tous et toutes ont grandement appris des débats et apprécié les échanges.

PHOTOS: SERGE JONGUÉ



Plus de la moitié du temps au colloque a été consacré au travail en commissions. Cette formule des commis-

sions permet à une majorité des membres délégués de prendre la parole et de rendre compte des réalités de leur milieu de travail. Cet exercice d'échange d'information demeure indispensable pour créer la solidarité dans nos rangs.

PAGE 7

DROITS SYNDICAUX

L'Indonésie sur la sellette

PAGE 8

GENERAL MOTORS

Quand l'incertitude fait des ravages

Voir ses revenus considérablement réduits parce qu'on se retrouve en mise à pied, voilà une situation difficile à vivre. Quand la mise à pied se prolonge et se prolonge, que les chances de rappel diminuent de semaine en semaine, que l'avenir de l'usine est incertain, c'est la panique. C'est ce que vivent plusieurs centaines de travailleurs chez General Motors.

PAGE 10

TRAVAILLEURS AUTONOMES

Le SCEP effectue une percée Liste des conflits

PAGE 11



À la source



En première page du bulletin «À la source», le retrait préventif et les contaminants.

PAGE 15

DÉLÉGUÉS SOCIAUX

Rapport sur les conférences annuelles

PAGE 16

La Manifète au Stade

Peut-être serez-vous en mesure de trouver votre visage ou celui d'un membre de votre syndicat ou de votre famille dans ce reportage photos sur la partie de baseball des Expos, une activité de la FTQ et du Fonds de solidarité, organisée dans le cadre du 40^e anniversaire de la FTQ.



PAGE 18

Goodyear à Valleyfield

Le refus de faire des heures supplémentaires n'est pas illégal

Bienvenue à la FTQ

PAGE 19

ÉQUITÉ SALARIALE

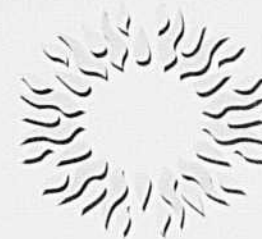
Les grandes lignes de la loi

PAGE 20

Les nouvelles brèves

PAGE 24

Vacances estivales



Coupon d'abonnement

LE MONDE OUVRIER

Bulletin d'information publié par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président: Clément Godbout

Secrétaire général: Henri Massé

545, boulevard Crémazie Est, Montréal, Québec H2M 2V1.

Téléphone: (514) 383-8000

Télécopieur: (514) 383-8001

Responsable: André Messier

Fichier: Jacques Martin

Collaboration: Francine Hébert, SEPB-57; Carole Clément, Louis Fournier, André Leclerc, Dominique Savoie, Jean Sylvestre, FTQ.

Graphisme: Anne Brissette

Photographie: Serge Jongué

Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Richard Veilleux, imprimeur.

Tirage: 51 000 exemplaires

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN 0700-8783

Colloque sur l'emploi en mutation

500 MEMBRES DÉLÉGUÉS SE SOLIDARISENT

LES LONGUES TRADITIONS

D'ÉCOUTE, DE TOLÉRANCE ET DE SOLIDARITÉ QUI CARACTÉRISENT LA FTQ ONT EU RAISON DE CE QUI POUVAIT DIVISER LES MEMBRES DÉLÉGUÉS AU COLLOQUE ET C'EST FINALEMENT AUTOUR DE TOUS LES POINTS UNIFICATEURS, ET IL Y EN AVAIT BON NOMBRE, QUE LES GENS SE SONT RALLIÉS.

C'était un secret de polichinelle: un colloque sur les problématiques de l'emploi et des services dans le secteur public et dans le secteur privé pouvait être source de divisions. Mais ce ne fut pas le cas, bien au contraire.

Le président donne le ton

Dès l'ouverture du colloque, le président de la FTQ, Clément Godbout, a donné le ton. D'abord, en soulignant qu'à l'intérieur des rangs de la FTQ, les syndicats du secteur public et du secteur privé avaient toujours réussi à travailler ensemble et à serrer les rangs quand il y avait des coups durs. Ensuite, en dressant un portrait de la situation désastreuse de l'emploi et des programmes sociaux dans laquelle nous nous retrouvons aujourd'hui. «Au lendemain du référendum, a déclaré le président, malgré les promesses du premier ministre à l'effet que les choses se feraient différemment au Québec, la réalité est différente. Nous n'avons pas changé de premier ministre après le référendum, nous



«On nous avait promis des politiques différentes de celles utilisées par Harris en Ontario. On nous avait dit qu'il n'y aurait pas de tronçonneuse. Mais on a beau utiliser le scalpel, si on touche à l'aorte, le résultat est le même!»

avons changé, à toutes fins pratiques, de gouvernement!»

Clément Godbout a lancé un appel à la solidarité pour stopper la démarche des gouvernements, tant à Ottawa qu'à Québec, afin que soit renversée la tendance actuelle qui enrichit les plus riches et appauvrit les plus pauvres. «Pendant ce colloque, a-t-il conclu, je vous invite à écouter ce que les gens autour de vous ont à dire. Nous devons nous solidariser parce que quand un secteur est en baisse, c'est tout notre mouvement qui en subit les contrecoups.»



UNE OUVERTURE DYNAMIQUE DU COLLOQUE

Afin que les membres délégués puissent se saisir rapidement des enjeux du colloque, on avait imaginé des présentations dynamiques et variées. Une première vidéo, «Virages dangereux», faisait état de la détérioration des services, tant publics que privés, de la déréglementation dans la téléphonie, la construction et les décrets, des menaces des nouvelles technologies de l'information, etc. Elle analysait les conséquences de ces virages sur la population et sur nos membres.

Par la suite, Dominique Savoie, directrice du Service de la recherche, présentait le portrait de l'évolution de l'emploi et des salaires au Québec, à partir des données d'un sondage

réalisé auprès des syndicats affiliés et de statistiques gouvernementales. La présentation abordait aussi toute la question des modifications de notre environnement de travail.

Enfin une deuxième vidéo, «Toujours des nôtres», donnait la parole à quatre

membres de la FTQ qui avaient perdu leur emploi et qui témoignaient des dures réalités quotidiennes des sans-emploi.

Note: Les deux vidéos ont été reproduites sur une même cassette. Pour la somme de 15 \$, frais de port et de manutention inclus (12 \$ les copies additionnelles), on peut se la procurer en téléphonant au Centre de documentation de la FTQ au (514) 383-8025.

Entre divisions et solidarités

DANS LES ATELIERS, ON A RAPIDEMENT CONSTATÉ À QUEL POINT ON CONNAÎT MAL CE QUI SE VIT AILLEURS, UNE MÉCONNAISSANCE QUI ENGENDRE L'INCOMPRÉHENSION QUI, À SON TOUR, ALIMENTE LES PRÉJUGÉS.

Les échanges qui ont entouré les travaux sur le préjugé concernant «l'égoïsme des syndiqués» ont montré que ce sont le patronat, les médias et l'État qui sont grandement responsables. Ceci étant dit, il faut reconnaître que ce préjugé, comme bien d'autres, est repris dans nos familles, chez nos amis et même par nos membres, qui les endossent parce qu'ils ne sont pas suffisamment informés de ce qui se vit dans les autres milieux de travail. Qu'on le veuille ou non, la désinformation est efficace.

L'action syndicale locale et nationale

Pour combattre les préjugés, plusieurs suggestions ont été avancées de manière à ce que des débats se fassent au niveau local: informer nos membres sur les revendications et les luttes des autres syndicats; dénoncer les préjugés en expliquant quels intérêts ils servent; rétablir les faits. On peut faire ce travail en organisant des ateliers ou des colloques dans nos milieux de travail, en utilisant les médias, en informant les plus jeunes sur notre histoire, en forçant les députés à prendre position, etc. Bref, il faut prendre les devants, passer à l'action, continuer d'être combatifs, attaquer plutôt que réagir.

Même si les membres délégués considèrent que le travail au niveau local est important, il y a de grandes attentes quant au rôle

DÉFICIT ZÉRO

LA FTQ CONDAMNE LES MOYENS UTILISÉS PAR LES GOUVERNEMENTS

Un débat animé que celui qui a entouré toute la question du déficit zéro. C'est finalement par une assez forte majorité qu'a été adoptée la résolution suivante:

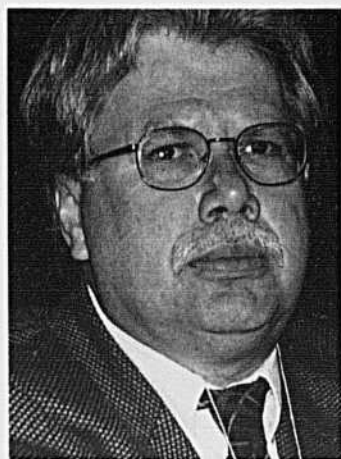
«Il est proposé que la FTQ condamne et se dissocie des moyens utilisés par le gouvernement dans l'atteinte du déficit zéro et s'oppose fermement, sur toutes les tribunes auxquelles elle participe, à toute compression supplémentaire dans les secteurs public et parapublic québécois, fédéral et municipal.»

Pendant les débats, le secrétaire général, Henri Massé, a expliqué comment la FTQ en était arrivée à appuyer l'objectif du déficit zéro. Il a précisé que la centrale, comme les deux autres d'ailleurs, avait revendiqué, avec force et détermination, une série de mesures d'assainissement des finances publiques. «Pour nous, a-t-il précisé, le gouvernement ne devait surtout pas se limiter aux seules coupures dans les dépenses. Nous avons toujours dit que la lutte au déficit devait passer par une fiscalité plus juste et une augmentation des revenus de l'État, sans cependant alourdir le fardeau fiscal des moins bien nantis.»

que doit jouer la centrale. On souhaite que la FTQ, en collaboration avec les syndicats, développe un contre-discours clair sur le rôle de l'État en matière de redistribution de la richesse collective, de dispensation de services publics accessibles et de qualité et de développement de politiques de création d'emplois de qualité.

On a aussi demandé que ce discours soit porté par tous les

niveaux de la structure syndicale, tant auprès de la population qu'auprès de l'ensemble de nos membres. Enfin, les membres délégués ont proposé divers moyens pour diffuser ce discours: tournée dans les régions, campagne publicitaire, forum, etc. On souhaite que soient accentués les liens avec nos alliés naturels: les autres centrales, les groupes de femmes et les groupes populaires.



Pierre Dupuis du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et Marise Lacroix du Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) ont agi comme président et secrétaire du comité synthèse. Nos remerciements à tous les membres de ce comité qui ont travaillé dur jusqu'aux petites heures du matin.

DANS UN MARCHÉ DU TRAVAIL EN TRANSFORMATION

Agir au niveau local

**QUOI DE MIEUX QUE
D'ÉCHANGER SUR LES RÉALITÉS
DES MILIEUX DE TRAVAIL ET DES
DIFFÉRENTS SECTEURS DE
L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE POUR
COMPRENDRE LES GRANDES
TENDANCES DES
TRANSFORMATIONS DU MARCHÉ
DU TRAVAIL?**

Le colloque a permis de constater que «plus ça change, plus c'est pareil». Les orientations patronales se ressemblent. Les gouvernements sont toujours aussi peu imaginatifs pour définir des politiques de soutien à l'emploi dans le secteur privé. Les enjeux sont souvent les mêmes. De là, naît la volonté de trouver des solutions communes.

Les multiples statuts d'emploi

Temps partiel, temporaires, sur appel, employés d'agence de location de personnel, travail autonome remplacent trop souvent les emplois réguliers à temps plein pour lesquels nous avons négocié de bonnes conditions de travail. Il y a urgence! Il faut négocier différentes mesures visant à «sécuriser» ces statuts d'emploi. Pour ce faire, les membres délégués

souhaitent que la FTQ et les syndicats documentent la réalité des différents secteurs et développent des revendications communes de négociation. Et revendiquent aussi une réforme en profondeur du Code du travail qui permette notamment de syndiquer les travailleurs autonomes.

La sous-traitance

La sous-traitance est un sujet délicat dans nos rangs. Certains des membres FTQ se battent pour ne pas perdre des emplois par la sous-traitance alors que d'autres en vivent. Même difficile, le débat a été empreint de respect en reconnaissance de la nécessité pour tous de contrer les pressions sur les conditions de travail. Localement, les syndicats sont fort actifs et ont développé diverses approches en négociation et en application des diverses législations.

L'inquiétude est grande et on rejette les amendements qui pourraient être apportés aux articles 45 et 46 du Code du travail si certaines des recommandations du rapport Mireault étaient adoptées par le gouvernement. On

souhaite aussi que la FTQ et les syndicats soient des lieux privilégiés d'échanges et de surveillance des pratiques de sous-traitance des employeurs, notamment lorsqu'elles

Gisèle Auger
Marché IGA, TUAC-500
«J'étais une de ces personnes qui achetait les préjugés sur le secteur public. J'étais convaincue que les gens du public gagnaient deux fois mon salaire jusqu'au jour où j'ai comparé avec une travailleuse de la santé. C'était presque le contraire! Le partage dans un colloque, ça contribue à détruire de fausses images.»



peuvent entraîner la privatisation de certains services publics et le travail au noir.

On a également souligné la situation particulière des travailleurs de la construction qui ont toujours mené des luttes qui ont eu pour effet de contrer la sous-traitance d'économie.

Les nouvelles technologies de l'information

Les membres délégués sont perplexes et somme toute assez apeurés des conséquences de la nouvelle révolution technologique de l'information. On vit les mutations. On échange des renseignements. On constate les conséquences des changements sur le niveau et la qualité des emplois, sur la qualité et la déshumanisation des services, sur nos droits de consommateurs, de citoyens...

Mais il est bien difficile de trouver des solutions! On sent qu'il est nécessaire de développer une analyse plus fine de la réalité, de développer des revendications communes, de renouveler notre discours sur les changements technologiques, de le rendre plus présent. D'en faire un enjeu majeur quoi!

Un enjeu fondé sur une revendication précise: un partage équitable des importants gains de productivité rendus possibles par



Gehane Kamel
Centres jeunesse de Montréal,
SQEES-298

«J'ai beaucoup apprécié le colloque. Il y a eu une participation très équilibrée entre le privé et le public et on a commencé à remplir le fossé qui nous séparait. L'intervention du président m'a touchée surtout quand il a parlé du sort que notre société réserve aux jeunes.»

le recours aux nouvelles technologies de l'information. Un partage qui se concrétise dans la création d'emplois, l'augmentation du temps libre et l'amélioration du niveau de vie.

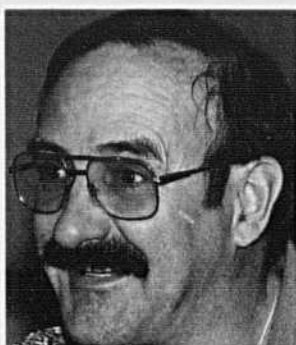
L'analyse, les revendications, les stratégies doivent avoir un caractère global pour tenir aussi compte de la révolution sociale que ces technologies induisent.

Agir à d'autres niveaux

Travailler au niveau local, c'est nécessaire mais non suffisant. Dans un marché du travail qui se transforme profondément et rapidement, il faut aussi ancrer nos revendications aux niveaux sectoriel et régional. La FTQ ou les syndicats doivent rapidement créer des lieux d'échange pour développer des stratégies sectorielles communes qui puissent être reprises dans les négociations locales. Plus encore, on souhaite que les syndicats développent des alliances permettant à leurs membres de passer plus facilement d'un milieu de travail à l'autre, d'un syndicat à l'autre. En s'appuyant aussi sur des stratégies d'action régionales.

«BÂTIR DES JOURS MEILLEURS.»

«Tout au long du colloque, nous avons brassé beaucoup d'idées. Nous avons fait la preuve que nous sommes capables de débats francs et serrés. Parce que la FTQ est présente dans tous les secteurs économiques, parce que la FTQ est présente dans toutes les régions du Québec, nous avons les outils nécessaires pour faire avancer le dossier de l'emploi et de la qualité des services. Ensemble, nous allons bâtir des jours meilleurs.»



Jean-Paul Fortin

Gouvernement fédéral, AFPC-Québec

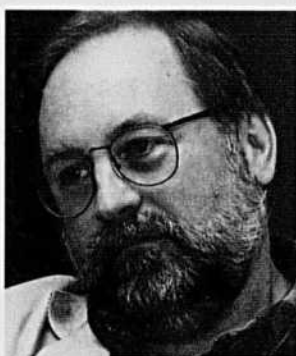
«Je n'ai pas senti de confrontation ou d'animosité. Tout le monde cherchait des solutions positives. Pour faire face aux pertes d'emplois, il est important de prendre les devants, de voir venir les coups. Soutenir nos membres qui perdent leur emploi, c'est nécessaire mais pas toujours facile parce que syndicalement on a des ressources limitées.»



Gérard Sargeant

Communauté urbaine de l'Outaouais, SCFP-1504

«J'ai quitté le secteur privé quand les mises à pied ont commencé dans le secteur du papier. Aujourd'hui je suis dans le public et le même problème me rattrape. Ça prouve que c'est pareil partout. Dans ma région, on voit les conséquences des coupures fédérales. Il y a plein de maisons à vendre. Les gouvernements sont chanceux qu'il y ait des syndicats. Tous les syndiqués paient leurs taxes, sans travail au noir.»



Gérald Dansereau

Sidbec-Dosco, Métallos-6586

«Je suis content de voir qu'on commence à se parler plus de nos affaires. On se rend aussi compte qu'on a les mêmes problèmes. Les coupures dans le secteur public, ça relève d'un choix de société. On doit influencer ces choix par notre présence partout. On doit aussi poser des gestes quotidiens. Je fais le «0» quand il y a une boîte vocale, je ne vais pas au guichet automatique quand ma banque est ouverte...»

QUE FAIRE POUR NOS MEMBRES QUI PERDENT LEUR EMPLOI?

C'est en donnant la parole aux sans-emploi que la FTQ a voulu ouvrir le débat sur ce que nous pourrions faire pour nos membres qui perdent leur emploi. La grande majorité des membres délégués ont apprécié cette prise de parole inusitée et ont aussi reconnu que les syndicats sont trop souvent démunis quand il s'agit de soutenir ceux qui partent. Des discussions pas faciles et qu'il faudra continuer. Quelques pistes d'action cependant:

- ▼ Mieux connaître ce qui se fait à Urgence Emploi (CTM), dans les comités de reclassement et d'adaptation de la main d'oeuvre et s'assurer que de tels programmes sont accessibles pour les travailleurs et travailleuses du secteur public.
- ▼ Restreindre par des lois le travail en heures supplémentaires et négocier diverses mesures de réduction du temps de travail qui sont créatrices d'emplois.
- ▼ Développer à la FTQ, dans les syndicats, dans les Conseils du travail, des moyens pour garder le contact par l'information, le soutien et même le maintien de la participation syndicale, par une cotisation symbolique par exemple.

VIOLATIONS DES DROITS DE LA PERSONNE

Non au commerce aveugle avec l'Indonésie

«LE COMMERCE AVEUGLE ENTRE LE CANADA ET L'INDONÉSIE DEVIENT DE PLUS EN PLUS SCANDALEUX», A SOUTENU CLÉMENT GODBOUT AU COURS D'UNE CONFÉRENCE DE PRESSE, CONVOQUÉE POUR RÉCLAMER LA LIBÉRATION DE MUCHTAR PAKPAHAN, UN SYNDICALISTE QUI RISQUE LA PEINE CAPITALE POUR AVOIR SIMPLEMENT EXERCÉ SES DROITS.

LES RELATIONS CANADA-INDONÉSIE

Depuis que Suharto s'est emparé du pouvoir en Indonésie, vers le milieu des années 1960, des gouvernements canadiens successifs ont appuyé son gouvernement en lui apportant un soutien diplomatique, économique et militaire.

L'investissement canadien en Indonésie est d'environ six milliards de dollars. Pendant la seule année 1995, le gouvernement du Canada a approuvé plus de 362 millions de dollars d'exportations militaires à destination de l'Indonésie.

Le Canada s'apprête maintenant à accueillir Suharto à son arrivée à Vancouver pour participer au sommet de l'APEC qui aura lieu en novembre.

«Sans égard au sort réservé aux conditions des travailleurs et des travailleuses et aux violations des droits, le commerce devient une complicité, d'ajouter le président de la FTQ. C'est pourquoi nous réclamons que tous les traités commerciaux soient assortis de clause sociales.»

Une campagne de soutien

Profitant de la réunion à Montréal des ministres du Commerce extérieur des pays de l'Asie et du Pacifique, une coalition de syndicalistes et d'organisations vouées à la défense des droits de la personne avait sans succès réclamé une rencontre avec le ministre indonésien.

Le Canada tarde à élever le ton sur la question, prétendant qu'on peut faire plus pour la cause des droits de la personne en intensifiant les liens commerciaux avec les pays délinquants. Cette prétention s'avère fautive dans la plupart des pays répressifs.

C'est même le contraire qui tend à se produire. Invoquant la compétitivité mondiale, ce sont nos gouvernements et les entreprises de chez nous qui nous demandent des concessions. Loin d'améliorer le sort des populations du tiers-monde, ces politiques contribuent à éroder notre niveau de vie.

Muchtar Pakpahan

Pakpahan a été invité à prononcer un discours pendant l'assemblée statutaire du Congrès du travail du Canada en mai 1996. Le chef du Syndicat de la prospérité indonésienne a été arrêté quelques mois plus tard, le 29 juillet 1996.



À la conférence de presse, Clément Godbout, président de la FTQ, Pierre Paquette, secrétaire général de la CSN, Bob White, président du CTC, Roger Clark, d'Amnistie Internationale et Warren Allmand du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique.

Il avait critiqué vigoureusement le gouvernement indonésien, revendiquant le respect des droits syndicaux et de la personne et dénonçant l'occupation du Timor oriental par l'Indonésie.

Pakpahan a été accusé d'avoir «renversé, entravé ou compromis le pouvoir ou l'autorité du gouvernement légal ou de l'appareil étatique». La peine maximale dont il sera passible, s'il est reconnu coupable de cette infraction, est la mort.

Les syndicats indépendants sont interdits en Indonésie. Malgré cela, des travailleurs et travailleuses d'usines des différentes parties du pays ont débrayé pour exiger que leurs employeurs respectent le salaire minimum «officiel» d'environ trois dollars américains l'heure. Des milliers de personnes ont fait la grève dans les zones industrielles à la mi-avril et 10 000 travailleurs et travailleuses d'une usine fabriquant des chaussures pour la société américaine Nike se sont serré les coudes et ont fini par faire fermer l'usine.

ATTENTE, INCERTITUDE, INSÉCURITÉ

La détresse des «gras durs» de GM

**2 OCTOBRE 1995. QUELQUE
1 200 SALARIÉS DE GM, À
BOISBRIAND, SONT MIS À PIED.
AVEC UNE MOYENNE D'ÂGE DE
50 ANS ET 17, 20 OU PARFOIS
MÊME 23 ANNÉES
D'ANCIENNETÉ, LA PLUPART SE
RETROUVENT EN CHÔMAGE
POUR LA XIÈME FOIS DE LEUR
CARRIÈRE CHEZ CET
EMPLOYEUR.**

Aujourd'hui, après 20 mois d'attente, Françoise Lynch et Gérald Prieur sont de ceux qui souffrent de l'incertitude et de l'insécurité créées par cette situation. «On nous avait averti quelques mois à l'avance, relate Françoise Lynch. On le savait. Mais dans la vie, n'importe quel être humain a besoin de faire des projets. Nous, on ne peut s'engager dans rien. On attend...C'est dur, c'est angoissant.»

Gérald Prieur enchaîne. «En 19 ans de travail chez GM, j'ai été mis à pied une dizaine de fois. En 1991, c'était pour quelques mois. La

mise à pied a duré trois ans. Au moins, j'ai travaillé pendant 18 mois à l'usine de Scarborough, en Ontario. Cette fois-ci, non. Elle est fermée.»

Gérald et Françoise ont été parmi les 200 membres de la section locale 1163 des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA) à se prévaloir de la clause d'embauche préférentielle prévue à la convention collective. Sur une base volontaire, un salarié mis à pied peut aller travailler dans une autre usine canadienne de GM s'il y a embauche. «J'ai eu trois jours pour y penser», se souvient Gérald qui a quitté sa famille pour aller travailler en Ontario.

User le vieux

Après un retour au travail de deux ans à Boisbriand, les revoilà au chômage. L'assurance-emploi épuisée, ils touchent des prestations supplémentaires de chômage équivalant à 65 % du salaire net pour un an. «C'est serré, dit Gérald. Avec la responsabilité de quatre enfants, j'ai été obligé de couper partout. Et je ne peux rien planifier. On use le vieux et on regarde les journées passer une à la fois.»

Plusieurs des plus jeunes se sont trouvés un autre emploi. Les transformations à l'usine – robotisation, augmentation de la tâche et de la cadence, sous-traitance – leur

Gérald Prieur et Françoise Lynch sont en mise à pied depuis octobre 1995.



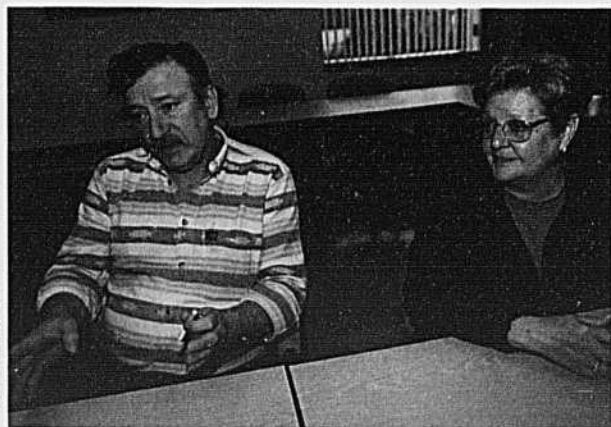
Gaétan Haché, délégué social

laissent peu d'espoir d'y retourner. Mais les autres sont pointés du doigt.

Comme Gérald, Françoise déplore la mauvaise réputation qu'on leur fait. «Nous sommes considérés comme des privilégiés, payés à rien faire. Pourtant, personne veut nous embaucher à cause de notre ancienneté et de nos chances de rappel.» Tenus à l'écart, ils devront envisager le recyclage, avec de minces perspectives d'embauche en raison de leur âge. Ou l'aide sociale, après avoir grugé leur fonds de pension.

Le mal est fait

Bien sûr, 400 ont été rappelés pour remplacer les départs à la retraite. Mais pour plusieurs, le mal est déjà fait. «Leur vie est brisée par le divorce, la perte de la maison, la faillite. Ils sont devant rien. La dépression s'installe», constate Gaétan Haché, délégué social depuis 1987 et président du



PHOTOS: SERGE JONGUÉ

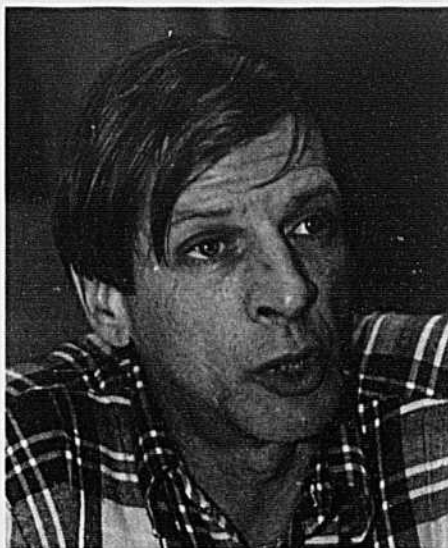
Comité sur l'alcoolisme et les autres toxicomanies de la FTQ.

Son confrère Jean-Pierre St-Jacques en rajoute: «Pour ceux qui sont sur la ligne de montage, la situation est aussi inquiétante. La cadence est infernale et la pression trop forte. Récemment, j'ai dû prendre un confrère par la main et l'amener à l'infirmerie. De retour au travail après moins d'une semaine, il était sur le point de craquer.»

Détresse

Burn-out, épuisement, consommation d'alcool et de drogue, détresse psychologique: c'est le «syndrome du survivant». Selon les statistiques de la section locale, 26 % des membres ont eu recours au programme d'aide en 1990-1991. Aujourd'hui, on parle de près de 40 %.

«Un travailleur de 50 ans est incapable de fournir la cadence imposée par l'employeur même s'il est en bonne santé, explique Gaétan Haché. L'épuisement crée



Jean-Pierre St-Jacques, délégué social

toutes sortes de problèmes. Actuellement, nous avons plus de demandes de la part de travailleurs en difficulté que des membres mis à pied.»

Sur 70 rappelés durant les derniers mois, 17 sont ressortis en mars, victimes de maladie ou d'un accident du travail. Les deux délégués sociaux prennent les cas

en main, écoutent, supportent, conseillent des ressources compétentes pour les aider. Ils assurent le suivi de chacun des cas et doivent venir à la rescousse de nouvelles personnes dans le besoin.

Quitter le Québec?

La mise à pied chez GM s'éternise depuis octobre 1995. Les rappels ne s'effectuent qu'au rythme des retraites. «GM se prépare-t-elle à quitter le Québec parce qu'il n'y a plus de marché pour les Camaro et Firebird?, s'inquiète Richard Fournier, le président de la section locale. Après avoir touché 220 millions \$ en subventions, GM va-t-elle faire perdre 100 millions \$ par année en salaires dans la région?».

«Il y a toujours des rumeurs d'un nouveau modèle, rétorque Gaston Fraser, mais au lieu d'attendre, on veut mettre en place une stratégie pour aller chercher des investissements de GM pour rénover l'usine et produire d'autres modèles.»

«Nos membres ne veulent pas d'un chèque de chômage, conclut Richard Fournier. Ils veulent un chèque de paye. Et la seule façon d'en avoir un, c'est de travailler !»

LE COMITÉ ACTION-CHÔMAGE

Le Comité Action-chômage de la section locale 1163 des TCA a été créé en janvier 1996, après la mise à pied indéfinie de 1 200 travailleurs et travailleuses de GM, à Boisbriand, l'automne précédent. Une demi-douzaine d'entre eux se sont réunis dans le but de générer une coalition régionale et de créer une pression sur l'employeur pour l'obliger à déposer ses plans sur l'avenir de l'usine, pour obtenir des réponses concrètes aux questions que tout le monde se pose.

À l'aide d'experts, le Comité a soumis un mémoire sur la situation économique des dix dernières années à l'usine GM de Boisbriand. Il a démontré comment les mises à pied massives effectuées de façon cyclique affectent toute la région au plan économique. Et cette situation perdure malgré les profits réalisés par GM Canada durant les dernières années.

La problématique a été rapportée par les médias et discutée aux deux paliers de gouvernement. Les ministres, députés, maires et différents intervenants socio-économiques de la région ont été sensibilisés. La FTQ souligne cette initiative qui témoigne des préoccupations syndicales à l'égard des grandes tendances du marché du travail.

Le Comité Action-chômage veut se faire connaître de la FTQ «parce que nous avons besoin d'échanger pour trouver des idées nouvelles et poursuivre notre action, explique Gaston Fraser, un des responsables du comité. On veut échanger avec d'autres affiliés qui vivent ce genre de situation et mettre les énergies en commun.»



Richard Fournier, président de la section locale 1163 des TCA et Gaston Fraser, du Comité Action-chômage

PREMIÈRE POUR LES TRAVAILLEURS AUTONOMES DE LA FORÊT

Le SCEP signe une entente de coopération

LE SYNDICAT DES COMMUNICATIONS DE L'ÉNERGIE ET DU PAPIER (SCEP) ET L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE MACHINERIE FORESTIÈRE (APMF) ONT SIGNÉ, EN AVRIL DERNIER, UNE ENTENTE DE COOPÉRATION DE DEUX ANS POUR SOUTENIR LES TRAVAILLEURS AUTONOMES DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE.

C'est en compagnie du président de la FTQ, Clément Godbout, que le vice-président exécutif du SCEP, René Roy, le vice-président (Québec) du SCEP, Clément L'Heureux, et le directeur de l'APMF, Bernard Petit, ont fait cette annonce au cours d'une conférence de presse. «C'est une approche innovatrice, voire historique qui fera son chemin dans le mouvement syndical et dans les relations de travail québécoises, a déclaré le président de la FTQ. Cela démontre que les travailleurs autonomes ont aussi besoin de la solidarité et d'un syndicat pour faire avancer leurs revendications.»

Que prévoit l'entente?

Dans l'entente, les deux parties prennent des engagements. De son côté, le SCEP aidera l'APMF à recruter de nouveaux membres et la soutiendra dans toutes ses démarches de représentations auprès des différentes instances gouvernementales et des dirigeants d'entreprises du milieu de la forêt. De plus, le SCEP donnera accès à certains services juridiques et étudiera différents régimes de

Une association pour grandir

- Pour un meilleur recrutement de nouveaux membres.
- Pour une meilleure représentation auprès des organismes gouvernementaux.
- Pour une meilleure visibilité par les médias.
- Pour une meilleure protection dans le respect des contrats d'embauche.

SCEP Syndicat canadien des Communications, de l'Énergie et du Papier (FTQ - CIO) | APMF Association des Propriétaires de Machinerie Forestière Inc.

protection sociale existants ou à mettre sur pied. Des dispositions de l'entente touchent également le Fonds de solidarité, la participation aux congrès syndicaux, etc.

L'APMF s'engage à fournir toute l'information dont aura besoin le SCEP pour remplir ses

obligations, dont la liste de ses membres, qui verseront une cotisation mensuelle au SCEP pour l'aider à rencontrer ses obligations.

Une entente qui répond à des besoins

«Nous conjugurons nos efforts pour améliorer les conditions de travail de ces travailleurs autonomes de la forêt qui ont grandement besoin du mouvement syndical pour obtenir certains droits et les faire respecter,» déclare René Roy. «Dans bien des secteurs, les propriétaires de machinerie forestière sont laissés à eux-mêmes et supportent des conditions difficiles, d'enchaîner Bernard Petit. Grâce à notre collaboration avec le SCEP, nous voulons obtenir pour nos membres un statut et la reconnaissance.»

Pour Clément L'Heureux, «il ne fait aucun doute que la vaste expérience de notre syndicat auprès des travailleurs de la forêt pourra profiter à ces travailleurs autonomes.»

LES CONFLITS FTQ

A U 2 8 M A I 1 9 9 7

Employeur	Ville	Nombre de travailleurs	Syndicat	Début du conflit
Structure C.Q.S. inc.	Trois-Rivières	5	Métallos-8396	93.04.05
Produits forestiers Bellerive	Mont Laurier	15	FNFTU-299	94.07.15
KA'N'ENDA inc.	Montréal	11	SCEP-145	96.06.03 (lock-out)
The Gazette (typographes)				
Municipalité d'East Broughton	East Broughton	12	SCFP-3666	96.09.20
Société en commandite				
Villa Chicoutimi	Chicoutimi	12	UES-800	97.03.14
Guitabec Inc.	Princeville	85	SCEP-145	97.03.18
Famous Players (Galerie de la Capitale et Place St-Foy)	Québec	7	AIEST	97.04.17 (lock-out)
Servmark inc.	Boucherville	29	Teamsters-106	97.05.08 (lock-out)
Quality Hotel	Québec	40	Métallos-9400	97.05.21



À la source



BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ)
SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER, MAI-JUIN 1997, N° 18

LE RETRAIT PRÉVENTIF

Un droit méconnu et peu utilisé

Tout comme le droit de refus (article 12), le retrait préventif (articles 32 à 45) est un droit reconnu dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST). Il fait l'objet d'un examen attentif lors des sessions de formation spécialisée en santé-sécurité organisées par la FTQ. Pourtant, le retrait préventif est méconnu et peu utilisé par nos membres.

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 1981, il recouvre deux aspects: le retrait préventif du travailleur exposé à un contaminant et le retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite. Bien que l'employeur ait la responsabilité d'offrir un milieu de travail sain et sécuritaire, les travailleuses ont régulièrement recours à ce deuxième volet du retrait préventif pour se soustraire à des conditions de travail dangereuses.

La LSST prévoit donc le droit à un retrait préventif pour toute personne exposée à un contaminant dans son milieu de travail et qui obtient un certificat médical: 1. attestant de l'exposition à un contaminant; 2. attestant que l'exposition à ce contaminant comporte des dangers pour le travailleur ou la travailleuse; 3. établissant que sa santé présente des signes d'altération reliés à l'exposition à ce contaminant.

L'existence de ces trois conditions donne droit au retrait préventif si, conformément aux modalités prévues à l'article 33, le médecin qui a émis le certificat médical a consulté la Régie régionale de la santé ou le centre local de services communautaires (CLSC).



LES CONTAMINANTS

La définition d'un contaminant est précisée à l'article 1 de la loi: une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l'un ou l'autre susceptible d'altérer de quelque manière la santé ou la sécurité des travailleurs.

Même si, tel que le prévoit l'article 34, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) n'a jamais adopté de règlement pour l'identification des contaminants, différentes décisions de la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles (CALP) confirment que l'absence de règlement n'invalide aucunement ce droit.

Le retrait préventif s'applique davantage à certains contaminants qu'à d'autres. Le plomb et d'autres métaux lourds ont des effets réversibles et un arrêt de l'exposition permet leur élimination. C'est l'exemple

type du retrait préventif. À l'inverse, l'indemnisation et le retrait permanent seront recommandés pour la silice dont les effets à long terme sont irréversibles. D'autre part, pour des produits sensibilisants comme les isocyanates, l'effet est irréversible mais une élimination par substitution du produit permettra à la victime de réintégrer ses fonctions antérieures.

L'AFFECTATION

En fournissant à son employeur un certificat attestant que les conditions de son travail comportent des dangers pour sa santé, une travailleuse ou un travailleur peut demander une nouvelle affectation ne comportant pas une telle exposition. À défaut de quoi, le retrait préventif s'applique jusqu'à ce que toute nouvelle affectation ne présente plus aucun danger.

LE REVENU

En aucun cas, la travailleuse ou le travailleur n'est privé d'un revenu. Lors d'une affectation temporaire à un poste moins payé, le salaire habituel doit être versé. Lors d'un retrait préventif, l'employeur paye le salaire durant les cinq premiers jours ouvrables. La CSST verse ensuite l'indemnité de remplacement du revenu prévue à l'article 36 de la LSST.

Deux journées Prévention dans nos rangs

La prévention revêt de multiples facettes et, selon les syndicats et les milieux de travail, elle évolue différemment et à des rythmes divers. Mais l'important, c'est qu'on en parle ! Récemment, le bulletin À la source a assisté à deux journées organisées dans nos rangs dont voici un bref aperçu.

UNE PREMIÈRE CHEZ LES TUAC 501

Le 19 avril dernier, la section locale 501 des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) a attiré deux cents membres à sa première Journée Prévention.

Yvon Bellemare, le président de la section locale, a lancé la journée en réclamant des applaudissements pour le travail accompli par les délégués et déléguées en santé-sécurité. Il a souligné la présence des spécialistes invités en parlant de «notre boîte à outils qui est mieux garnie qu'auparavant avec plusieurs moyens et ressources pour faire de la prévention, a-t-il dit. Les ergonomes et ergothérapeutes, les centres de physiothérapie spécialisés, les centres de médecine industrielle, l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail sont là pour nous aider.»

PARITARISME

Au nombre des invités, le président de la FTQ a rappelé que la centrale défend plus que jamais le paritarisme dans le cadre du projet de loi 79 modifiant le processus d'appel des décisions de la CSST. Clément Godbout a expliqué comment les différents recours prévus pour les accidentés du travail s'étaient judiciairisés



avec les années. «Nos militants et militantes en santé-sécurité sont tellement occupés à monter les dossiers et à les plaider qu'il ne leur reste plus de temps pour faire de la prévention.»

Il a mentionné pourquoi la FTQ croit qu'il faut conserver le Bureau d'évaluation médicale tel que proposé dans le projet de loi: il bonifie le rôle du médecin traitant, simplifie les étapes et raccourcit les délais. «Et le ministre du Travail, Mathias Rioux, a accepté qu'une expertise médicale demandée par le médecin traitant soit payée par la CSST. Pour les membres de la FTQ, cela représente entre 25 et 30 millions \$ par année», a précisé Clément Godbout.

Plus tard, trois victimes d'un accident du travail ont témoigné de leur expérience en souhaitant des changements pour que la prévention fasse des pas dans leur milieu de travail respectif.

«On veut faire en sorte d'obliger les employeurs à s'asseoir pour négocier la prévention, comme elle s'applique dans la loi pour les secteurs prioritaires.»

Yvon Bellemare
Président, TUAC-501

«Après 15 ans au conseil d'administration de la CSST, je demeure persuadé que les dossiers d'accidents du travail doivent appartenir aux travailleurs et aux travailleuses, que les procédures doivent être proches du monde, accessibles et simples. C'est ça la déjudiciarisation et c'est ce que nous défendons.»

Clément Godbout
Président, FTQ

DEUX CONSEILS DU TRAVAIL RÉUNIS EN ESTRIE

Pour une troisième année consécutive, les Conseils du travail de l'Estrie et de la Haute-Yamaska ont organisé conjointement leur journée-prévention, le 25 avril à



PHOTOS: SERGE JONGUE

Orford, avec le soutien du représentant régional de la FTQ, Gilles Léveillé.

Environ 70 militants et militantes en prévention ont échangé en ateliers sur le thème de la journée, «C'est quoi une maladie professionnelle?», après avoir entendu Roger Genest, responsable de la formation FTQ en prévention, parler des façons de faire reconnaître ce type de maladie. Roger a aussi rappelé qu'il existe des moyens de prévenir les maladies professionnelles: d'une part, ceux inscrits dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), c'est-à-dire le droit de refus et le retrait préventif; d'autre part, ceux qui sont reconnus par le Code du travail, la négociation collective et l'action syndicale.

MALADIES PROFESSIONNELLES

Faisant la synthèse du premier atelier portant sur l'identification des maladies professionnelles dans les milieux de travail, le confrère Even Rondeau, formateur en santé-sécurité au Conseil des travailleurs et travailleuses de l'Estrie (CTTE), a constaté que les mêmes maladies professionnelles se retrouvent dans plusieurs secteurs. Il a cité en exemple la surdité, connue dans différentes industries mais aussi dans le milieu hospitalier et jusque chez les secrétaires qui utilisent le dictaphone.

Even a souligné l'importance d'une telle journée pour se rencontrer, recevoir de l'information, échanger des façons de faire «pour retourner dans nos syndicats et sensibiliser nos membres. Avec l'appui de nos membres, on peut

changer des choses.»

Également membre du comité santé-sécurité du CTTE, Gisèle Chartier a présenté la synthèse du deuxième atelier portant sur les lésions musculosquelettiques, sujet de la conférence de l'après-midi avec l'ergonome, Raymonde Pelletier, de l'Association sectorielle paritaire du vêtement.

LÉSIONS MUSCULOSQUELETTIQUES

Gisèle a remarqué les nombreuses causes identifiées en ateliers et auxquelles on attribue ces lésions: vibrations, contraintes thermiques, position statique, équipements trop lourds, mouvements répétitifs, levage de charges, travail au-dessus des épaules ou à bout de bras, postes de travail identiques pour des personnes de taille différente, flexions, posture accroupie, position debout sur des surfaces dures, cadences rapides, pressions ou torsions. Et la liste s'allonge tandis que toutes les parties du corps sont touchées.

«Il y a encore beaucoup de choses à faire pour adapter les postes de travail, conclut Gisèle. On peut commencer par la formation syndicale. Elle donne des résultats!»

«J'ai travaillé pendant deux ans avec des douleurs au bras, à l'épaule et dans le cou. J'ai arrêté parce que je pleurais de douleur. J'aimerais que les fabricants offrent des équipements ajustables à la grandeur et au poids des personnes plutôt que de nous obliger à nous battre pour faire adapter un autobus à la fois.»

Juliette Brousseau
Chauffeuse d'autobus scolaire



«Quand je suis revenu au travail après mon accident, je me suis impliqué en santé-sécurité avec mon employeur. Mais après un an et demi j'étais essoufflé. Avec l'aide du syndicat, nous avons convaincu l'employeur de faire de l'information et

de la prévention. Il s'est pris en main, les travailleurs sont plus conscients et ça donne des résultats.»

Josélito Thibeault
Conducteur de chariot-élévateur

«Lors d'un retour graduel au travail après mon accident au dos, la CSST a refusé que je sois accompagné d'un ergonome pour adapter mon poste de travail et modifier mes mouvements. J'ai fait une rechute et je ne pourrai plus faire mon ancien travail.»



Sylvain Patron
Ex-préposé d'entrepôt



Claire Pérusse
Militante en prévention

«C'est important d'agir à la source. Parce que quand on reçoit une plainte, c'est que le mal est déjà fait.»

PHOTO: ZOOM / CLAUDE ROUSSEL

LE PROJET DE LOI 79 PASSÉ À LA LOUPE

LA FTQ VEILLE AU GRAIN

Les parlementaires ont entrepris, depuis le 1er mai, l'étude article par article du projet de loi 79 portant sur la révision du processus des contestations en vertu de la LATMP soit, en outre, la création d'une commission paritaire sous l'autorité du ministre du Travail, la disparition des bureaux de révision paritaires (BRP) et des dispositions modifiant le processus d'évaluation médicale. Il s'agit d'une étape primordiale, suivie de près par les mandataires de la FTQ, Serge Trudel et Jean-Pierre Néron, du Service de la santé et de la sécurité du travail (SST-FTQ).

Le ministre du Travail, Mathias Rioux, a déposé 65 amendements au projet de loi initial suite à la commission parlementaire de février 1997. À ce stade-ci, on peut dire que le ministre a répondu favorablement à plusieurs demandes exprimées par la FTQ qui garde le cap sur la déjudiciarisation et la démedicalisation pour mieux répondre aux problèmes des victimes en réduisant les procédures et les délais.

LE PROCESSUS D'ÉVALUATION MÉDICALE

À l'égard du processus d'évaluation médicale, on a retiré les articles ayant pour objet de demander au médecin du travailleur ou de la travailleuse de s'associer au choix du professionnel désigné par la CSST. On abroge également les dispositions permettant au médecin désigné et au médecin traitant de concilier leurs opinions divergentes.

Par ailleurs, un autre amendement demandé par la FTQ permet au médecin du travailleur de compléter son rapport et d'y joindre un rapport de consultation motivé par un spécialiste de son choix en vue de rééquilibrer l'information dont dispose le Bureau d'évaluation médicale (BEM) pour rendre son avis. Cela s'applique tant aux contestations initiées par les employeurs que par la CSST.

LE BEM

Le ministre entend maintenir le BEM. Cependant, il a déposé 8 changements administratifs afin de s'assurer que les décisions ne vont pas toutes dans le même sens et pour améliorer les rapports humains entre les médecins experts et les travailleuses et travailleurs accidentés.

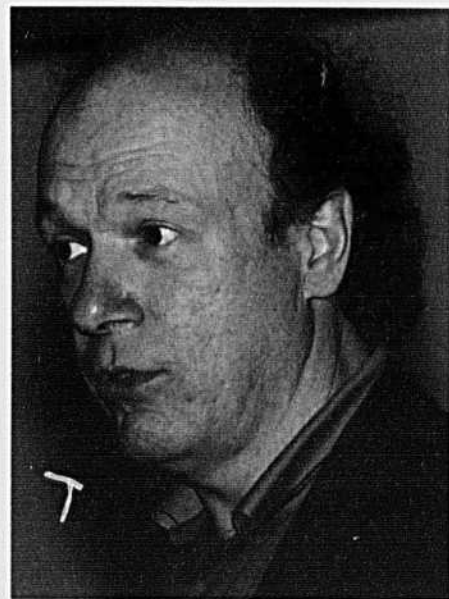
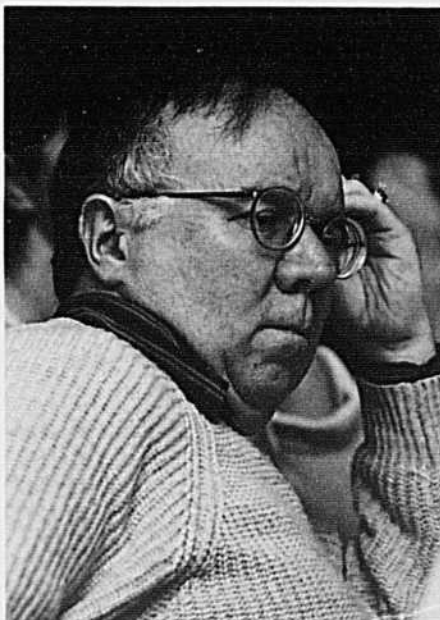
Commission des lésions professionnelles (CLP)

Le paritarisme est maintenu au sein de la CLP. Cependant, tel que le réclamait la FTQ dans son mémoire, les membres syndical et patronal participeront à tout le processus à titre d'assesseurs. Cela

permet de concilier le paritarisme et de satisfaire aux exigences de la Charte des droits et libertés de la personne à l'égard de l'indépendance des membres des tribunaux. Nos membres pourront demeurer actifs dans le mouvement syndical.

LE RÔLE DU SERVICE SST-FTQ

Le Service SST-FTQ a longuement étudié le projet de loi et produit un document comparatif pour permettre aux instances de prendre position. Par la suite, il a participé à diverses consultations pour mener à bien la rédaction d'un mémoire avant d'assister à la Commission parlementaire durant de longues semaines. Au moment d'écrire ces lignes, l'étude du projet de loi se poursuit.



Le travail des représentants du Service SST-FTQ, Serge Trudel (en haut) et Jean-Pierre Néron, s'est poursuivi lors du dépôt des 65 amendements. Avec le concours de Me Laurent Roy, ils ont procédé à une étude attentive des amendements et à la rédaction d'avis au ministre.

CONFÉRENCES DES DÉLÉGUÉS SOCIAUX

Partout on parle d'organisation du travail

PARTOUT, DANS NOS MILIEUX DE TRAVAIL, NOUS ASSISTONS À DES CHAMBARDEMENTS. NOS MEMBRES, DANS TOUS NOS SYNDICATS AFFILIÉS, VIVENT LES CONSÉQUENCES MULTIPLES DE LA RÉORGANISATION DU TRAVAIL.

Dans l'ensemble du réseau des déléguées sociales et des délégués sociaux de la FTQ, les problèmes reliés à la santé mentale en découlant sont de plus en plus lourds et nombreux. Cela explique pourquoi les récentes conférences annuelles ont toutes abordé cette même réalité.

Pour Pierrette, fonctionnaire fédérale dans l'Outaouais, Jacques, préposé aux bénéficiaires dans un centre d'accueil de l'Abitibi, Benoît, opérateur dans une usine en Beauce ou Jeannine, secrétaire dans un hôpital de Québec, le même constat s'impose: la réorganisation du travail affecte notre santé mentale. Après avoir vu partir des collègues de longue date vers une retraite non prévue, assisté à une mise à pied massive ou à des transferts d'emplois, l'insécurité s'installe. Dans un milieu de travail profondément transformé, l'individualisme s'installe et la solidarité s'effrite.

Pour survivre, il faut s'arrêter et comprendre ce qui passe. Et les conférences de déléguées et délégués sociaux sont un forum privilégié pour réfléchir ensemble aux moyens à mettre en oeuvre pour aider nos membres victimes de ces transformations du travail, pour rebâtir la solidarité.



Diane F. Raymond, présidente du Conseil du travail de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, anime le panel composé de Marcel Rousseau, conseiller syndical du SCFP, Pauline R. Bonami, déléguée sociale, SCFP-1105 et Marc Thibodeau, président, Métallos-9291, autour du thème «Comment se vit l'organisation du travail dans ma boîte?». Par la suite, les membres ont travaillé en ateliers pour identifier des pistes d'action syndicale pour répondre aux problèmes découlant de la réorganisation du travail. À l'occasion de cette conférence des déléguées et délégués sociaux, le Conseil du travail a souligné le 1er mai, Fête internationale des travailleuses et des travailleurs.



Plus de 70 personnes ont assisté à la 3^e conférence annuelle des déléguées et délégués sociaux organisée conjointement par le Conseil des travailleurs et travailleuses de l'Estrie (CTTE) et le Conseil régional des travailleurs et travailleuses Centre du Québec (CRTCQ) autour du thème «L'insécurité, ça me travaille». Les membres ont beaucoup apprécié la présentation théâtrale jouée par les délégués sociaux sur le thème de la conférence.

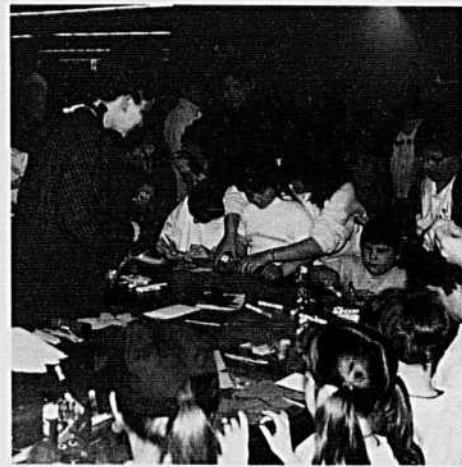


Le Conseil des travailleurs et travailleuses de l'Outaouais québécois (CTOQ) a tenu sa conférence des déléguées et délégués sociaux les 17 et 18 avril. Il y avait là environ 50 membres de la FIPOE, du SCFP, du SCEP, du SQEES-298 et de l'UES-800 qui ont témoigné leur solidarité envers les nouveaux syndiqués du SCEP chez Canadian Tire que l'on voit sur la photo.



«L'organisation du travail, ça regarde tout le monde» était le thème de la 7^e conférence annuelle du réseau des délégués sociaux tenue les 29 et 30 mai par le Conseil des travailleurs et travailleuses de Québec. Dominique Savoie, du Service de la recherche de la FTQ, a ouvert le débat sur l'organisation du travail dans une perspective syndicale tandis que le Dr Serge Marquis cernait les conséquences de la réorganisation du travail sur notre santé mentale.

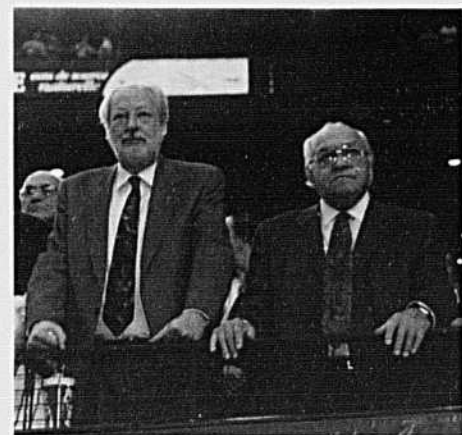
Manifestation Jeunes et moins jeunes se sont amusés à loisir



Les tout-petits ne se souviendront sans doute pas du baseball, mais ils n'oublieront pas leur journée au stade



Ces petites pancartes qui identifiaient clairement la FTQ et le Fonds de solidarité, ont été fièrement agitées pendant toutes les «vagues» qui ont déferlé sur le stade



Fernand Daoust et Louis Laberge étaient bien sérieux pendant les cérémonies officielles...



Les membres du bureau de la FTQ et le PDG du Fonds de solidarité, Raymond Bachand, en compagnie de Youppi. Le chandail porté par la majorité, sur lequel étaient reproduits les logos des Expos, du Fonds et de la FTQ, a été confectionné chez «Fruit of the Loom», une entreprise dont les travailleurs et travailleuses sont syndiqués chez nous (SCEP).



Lucie Houle de Nicolet, dans le Centre du Québec, a été l'heureuse gagnante d'un voyage d'une semaine pour deux personnes (avion et hôtel) à Puerto Vallarta, voyage offert par Air Transat. Son conjoint, Gaétan Rousseau est membre de la section locale 9 de la Fraternité nationale des charpentiers-menuisiers. Derrière elle, Philippe Sureau, président de Air Transat, Raymond Bachand et Jean Martin, du Fonds de solidarité.



Sous l'oeil amusé du président des Expos, Claude Brochu, et du secrétaire général de la FTQ, Henri Massé, le président de la FTQ, Clément Godbout, lance la première balle. À voir son visage souriant, le geste semble tout naturel...



Les sourires de ces jeunes expriment leur joie d'avoir été les heureux élus. Sur la photo de gauche, Marie-Pierre Saint-Hilaire-Gagnon et Cédric Bazinet, deux enfants de membres de la FTQ qui étaient préposés honoraires aux bâtons. À droite, Serge Gaussiran, Étienne Auclair et Steve Poulin, recrutés par Baseball-Québec, agissaient à titre de préposés aux balles.

À voir les banderoles, les drapeaux et autres identifications, personne ne pouvait douter que les membres de la FTQ avaient envahi le stade. Tous les syndicats de la FTQ, sans exception, étaient présents, certains plus visibles que d'autres ou ayant réussi à attirer l'attention du photographe.



PHOTOS NOIR ET BLANC: RÉJEAN MELOCHE / PHOTOS COULEUR: GILLES CORBEIL

GOODYEAR À VALLEYFIELD

Injonction refusée à l'employeur

DANS UNE DÉCISION MAJEURE EN RELATIONS DE TRAVAIL, LA JUGE DANIELLE GRENIER, DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC, VIENT DE REFUSER D'ACORDER L'INJONCTION DEMANDÉE PAR L'EMPLOYEUR CONTRE LE SYNDICAT QUI REPRÉSENTE LES QUELQUE 1 300 SALARIÉS DU FABRICANT DE PNEUS GOODYEAR À VALLEYFIELD.

Les salariés, membres de la section locale 143 du Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP), refusent depuis le 17 mars de faire des heures supplémentaires, comme ils en ont le droit en vertu de leur convention. Cette décision a été prise après que l'employeur eut refusé de considérer différentes propositions syndicales au sujet de l'octroi des vacances estivales. Au moment d'aller sous presse, *le Monde ouvrier* a appris que Goodyear a l'intention d'en appeler du jugement.

Une assemblée générale spéciale

Lors d'une assemblée générale spéciale tenue le 16 mars, les membres du syndicat décidaient de cesser de faire des heures supplémentaires si Goodyear ne consentait pas à permettre à un plus grand nombre de salariés de prendre leurs vacances annuelles pendant l'été.

L'employeur a alors demandé au tribunal d'émettre une injonction interlocutoire enjoignant

au syndicat de «cesser et s'abstenir d'ordonner, encourager, appuyer ou participer à toute forme de ralentissement d'activités destiné à limiter la production» à l'usine de Valleyfield.

La demande d'injonction est rejetée

Dans son jugement, la juge Grenier conclut que Goodyear «n'a pas réussi à démontrer qu'elle faisait face à une situation urgente». De plus, «elle a déjà déposé un grief et n'est donc pas

dépourvue de moyens. Elle peut demander à l'arbitre qui sera saisi du grief de rendre une décision propre à sauvegarder ses droits».

Le syndicat de Goodyear a signé un contrat de travail unique au Québec, d'une durée de dix ans, en vigueur jusqu'au 30 juin 2007. Ce «contrat social» prévoit notamment que les parties renoncent à la grève et au lock-out pendant toute sa durée. Il contient également des gains majeurs pour les salariés comme un plancher d'emploi, la formation continue et une participation active à l'organisation du travail.



«Je crois que c'est une première au Québec, d'affirmer le conseiller syndical responsable du dossier Goodyear, Gaétan Daoust. Habituellement, dans des cas de ralentissement de travail, les juges n'hésitent jamais à accorder des injonctions. Mais Goodyear n'a pas réussi à faire la preuve que ce refus des salariés lui portait préjudice.»

Bienvenue à la FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION - MARS-AVRIL 1997

▼ SCFP : Débardeurs du port de Québec, Régie régionale de la santé et des services sociaux (Rimouski), M.R.C. de Deux-Montagnes, municipalité de Shannon, Régie de police de la Rivière-du-Nord

▼ SCEP : compagnie d'assurance-vie A.I.L. Canada (St-Laurent), UAP-BRF (St-Julie), Annabel Canada (Drummondville), Société nationale des télécommunications du Québec (Montréal), Hebdo Trans-Canada (Trois-Rivières)

▼ Métallos : In Glass (Sherbrooke), Bois ouvriers (Beauceville), Keystone Industries (Thetford), Caisse

populaire de Clermont

▼ AFPC : Société du Vieux-Port de Montréal

▼ TUAC : Maxi (3 marchés), IGA (7 marchés), Aliments Prince (Princeville), Les Aliments Edelweiss (Laval), Réno-Direct (Laval), Laboratoires Biopharm (Laval), EMCO (Lachine), Sel Warwick (Victoriaville), Villa Saint-Georges (Victoriaville), H. Paulin (St-Laurent), les pompiers de Rosemère

▼ Teamsters : Société protectrice des animaux (Québec), Motel Idéal (Montréal), Cooney (Pointe-Claire), Gestion ADC (Baie James), Laboratoires Riva (Blainville), Loomis (Jonquière)

▼ SQEES et UES : Hôpital Gatineau Memorial (Wakefield), Place des aînés (Laval), Les Industries Z-Tech (St-Jérôme), ABM Maintenance (Québec), Centre du Portage-aréna (St-Constant)

▼ TCA : Haycott (Mirabel et Dorval)

▼ SEPB : Caisse populaire St-Josaphat (Ville Lemoyne)

▼ SVTI : Cirrus Moda (Louiseville)

▼ Vitriers : Vitroflex (Montréal), Concordia Aluminium (Montréal), N.T. Aluminium (Montréal), Aluminium Atlanta (St-Léonard)

LOI PROACTIVE SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE

Se préparer pour son entrée en vigueur

**DEPUIS LE TEMPS QU'ELLE ÉTAIT
REVENDIQUÉE, AUJOURD'HUI, IL
FAUT TOUT METTRE EN OEUVRE
SYNDICALEMENT POUR SE
PRÉPARER À TRAVAILLER À
L'IMPLANTATION DE LA LOI SUR
L'ÉQUITÉ SALARIALE.**

Même si elle a été adoptée le 21 novembre 1996, ce n'est que le 21 novembre de cette année qu'elle entrera en vigueur. Après une première série de rencontres d'information tenues l'automne dernier, syndicats et Conseils du travail sont maintenant passés à une deuxième étape: une session de formation d'une journée qui vise une connaissance plus concrète

de la loi, des obligations qui en découlent et des stratégies à mettre en oeuvre pour être en mesure de concrétiser son applications dans les milieux de travail.

Novembre 1997, ce n'est pas loin. La Commission d'équité salariale a été créée et il ne saurait y avoir de délais additionnels. Alors, si la loi s'applique chez vous et que vous n'avez pas encore pris le temps d'en prendre connaissance, ne tardez pas.

Sans entrer dans tous les détails, nous vous présentons les grands paramètres de la Loi sur l'équité salariale.

GRANDS PARAMÈTRES DE LA LOI

Objectif

Éliminer les écarts salariaux dus à la discrimination fondée sur le sexe dans une même entreprise

Champ d'application

Toutes les entreprises de 10 employés et plus des secteurs privé, public et parapublic

Obligations

Varié selon la taille de l'entreprise (voir le tableau ci-dessous)

Échéancier

Identique pour toutes les entreprises
De novembre 1997 à 2001 (4 ans maximum)

- détermination des ajustements salariaux (20 - 49 employés) ou
 - élaboration du programme d'équité salariale (50 et + employés)
- De 2001 à 2005 (4 ans maximum)

• versement des correctifs salariaux
Donc, 8 ans pour atteindre l'équité salariale. Aussi, possibilité d'un délai supplémentaire de 3 ans pour verser les ajustements si l'entreprise peut prouver qu'elle a des difficultés financières.

Comités d'équité salariale

- (100 employés et +)
- 3 à 12 membres (maximum)
 - 2/3 représentent les salariés (dont la moitié sont des femmes)
 - 1/3 représentent l'employeur

Formation

- Fournie aux membres des comités par l'employeur (dépense admissible en vertu du 1 % pour la formation professionnelle)
- Libérations sur le temps de travail sans perte de salaire et au taux

régulier

Organisme responsable

Commission d'équité salariale (lien avec le ministère du Travail)

Relativité salariale

Les programmes d'équité ou de relativité salariale entrepris ou complétés devront être conformes à la Loi et validés par la Commission.

Milieux exclusivement féminins (ou presque)

Là où il n'y a pas de comparaisons possibles, la Commission déterminera par réglementation des catégories d'emplois-types à cette fin.

Méthode d'évaluation

- Choisie par les parties
- Doit être exempte de biais sexistes
- Fondée sur les 4 critères reconnus: habiletés, responsabilités, effort et conditions de travail

Recours à la Commission

Pour comité d'équité, affichage, application de la loi, «mauvaise foi», relativités salariales, etc.

Sanctions

- Entre 1 000 \$ et 25 000 \$ (double en cas de récidive)
- Vise quiconque contrevient à la Loi (y compris les syndicats)

Comités sectoriels d'équité salariale

- Sur demande des parties
- Regroupements d'employeurs et de salariés dans un secteur donné.
- Sont paritaires
- Visent à faciliter l'établissement d'un programme dans des secteurs d'activité
- Sont encadrés par la Commission

OBLIGATIONS SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE

0-9 employés

Non couverts par la Loi sur l'équité salariale; continuent d'être protégés par l'article 19 de la Charte, avec recours à la Commission d'équité salariale

10-49 employés

Obligation de résultats avec affichage (donc, pas de modalités spécifiques)

50-99 employés *

Programme formel obligatoire. En présence d'un syndicat, le programme est élaboré conjointement par l'employeur et le syndicat.

100 employés et +

Programme formel obligatoire; comité d'équité salariale obligatoire.

* Note : un programme distinct (entreprises de 50 employés ou plus) peut être mis sur pied à la demande d'une association accréditée à l'employeur et ce, pour les employés qu'elle représente.

Mona-Josée Gagnon quitte la FTQ

C'est en janvier 1971 que Mona-Josée Gagnon entrait au Service de la recherche, à l'époque où les bureaux de la centrale étaient situés boulevard Crémazie. Douée d'une prodigieuse capacité de lecture, d'écriture et de synthèse, Mona-Josée aura fait profiter notre centrale de ses talents et de son dévouement pendant plus de 25 ans.



La FTQ lui est redevable du développement de nombreux dossiers. Avant même qu'il y ait un Service de la condition féminine, elle faisait faire ses premiers pas à la centrale en cette matière. C'est aussi à elle que l'on doit la mise sur pied du Service de francisation. Même si aucun nom n'apparaît dans la majorité des publications de la centrale, Mona-Josée aura commis bien des documents de colloques et de congrès, sans oublier de fort nombreux mémoires. Et que dire de ses superbes textes sur la question nationale à l'occasion des référendum sur la souveraineté.

Tous ceux et toutes celles qui l'ont connue et côtoyée la remercient chaleureusement, lui souhaitent bien du bonheur et la meilleure des chances dans ses fonctions de professeur à l'Université de Montréal.

PERSONNEL D'ACCUEIL
DE CINÉMAS

Un premier contrat

C'est une première, comme on dit dans le milieu du cinéma! Plus de 200 salariés, en très grande majorité des jeunes, viennent de gagner un premier contrat de travail pour le personnel d'accueil de 9 cinémas Cinéplex Odéon dans la région de Montréal (Desjardins, Berri, Atwater, Centre-ville, Égyptien, Côte-des-Neiges, Place LaSalle, Boucherville) et à Québec (Place Charest). Ce contrat fait suite à

une décision arbitrale sur une première convention, qui servira de modèle dans le secteur. Les nouveaux syndiqués sont membres de la section locale 262 de l'Alliance internationale des employés de scène, de théâtre et de cinéma (Aiest-FTQ), qui représente déjà la majorité des projectionnistes de cinémas. Le syndicat a créé une section distincte pour ce nouveau groupe de jeunes syndiqués.

JEAN CHRÉTIEN
ET BILL CLENNETT

Souvenir et financement

Le 15 février 1996, le premier ministre, Jean Chrétien, empoignait un militant, Bill Clennett, qui protestait, lors d'une manifestation à Hull, contre la réforme de l'assurance-chômage, réforme qui a fait de nombreuses victimes depuis.

En avril 1997, un artiste, Victorien Pilote, immortalisait la scène sur une toile qui avait soulevé de vives controverses



alors qu'elle était exposée au palais de Justice de Montréal. Le Mouvement Action-chômage de l'Outaouais a obtenu un droit de reproduction et a fait imprimer des cartes postales. Elles se vendent 2 \$ et servent au financement du MAC. On se renseigne au (819) 771-7453.

LECTURE

Bénévoles recherchés

Le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM) recherche des lecteurs ou lectrices bénévoles pour enregistrer les diverses chroniques de son Publi-Phone, un système interactif d'information téléphonique d'utilité courante. Il permet à des milliers de personnes aveugles ou semi-voyantes d'accéder à l'imprimé et de participer à part entière à toutes les sphères de l'activité humaine.



Notre histoire syndicale

La «flèche» de la FTQ a 30 ans

La FTQ célèbre cette année son 40^e anniversaire de fondation et une histoire plus que centenaire, mais elle célèbre aussi le 30^e anniversaire de son symbole, souvent appelé la «flèche» de la FTQ. C'est en effet lors de son congrès tenu en octobre 1967, année de l'Expo, que la centrale a dévoilé son symbole (logo). Cette flèche, dirigée vers le haut et surmontée d'un disque, est d'un rouge ardent, la couleur associée à la revendication et à l'action. Les quelque 480 000 membres de la FTQ peuvent s'identifier à ce symbole que l'on trouve notamment sur les pancartes, les conventions collectives, le papier à lettres, les journaux des syndicats qui ont choisi la FTQ.

Les bénévoles enregistrent leur chronique à partir de leur domicile et une formation est fournie. On se renseigne auprès de Sylvie Boyer au (514) 849-7515, poste 109.

CONSEIL DU TRAVAIL DE QUÉBEC

Nombreuses modifications aux statuts

La délégation au récent congrès (1^{er}, 2 et 3 mai) du Conseil des travailleurs et travailleuses de Québec (CTQ) a adopté une série de modifications importantes aux statuts. D'abord, comme à la FTQ, le congrès statutaire aura dorénavant lieu aux trois ans.

Les assemblées générales deviennent décisionnelles et remplacent les deux conseils généraux tenus jusqu'ici chaque année. «La participation aux décisions est ainsi élargie», de dire Jacques Chamberland, le président du CTQ réélu sans opposition.

Pour s'ajuster à la réalité de la participation, réduire les coûts et équilibrer

la représentation, le congrès, qui se tenait sous le thème «L'avenir de nos régions...c'est l'emploi», a convenu de réduire le nombre des membres par délégation. De même, le comité exécutif passe de 11 à 9 membres. La plupart d'entre eux ont été réélus sans opposition.

De plus, un ensemble de comités de réseaux (santé-sécurité, condition féminine, délégués et délégués sociaux, éducation) remplaceront les comités permanents du CTQ et seront créés au fil des besoins. Un plan de travail a été adopté par la quelque centaine de membres délégués, pour développer un réseau régional de délégués sociales et de délégués sociaux.

HAUTE-YAMASKA-GRANBY

Deux grandes priorités pour le Conseil

La rencontre annuelle du Conseil du travail de la Haute-Yamaska qui se déroulait à Granby le 2 mai dernier était la première depuis que la région de la Montérégie a accueilli son permanent régional, Serge Girard. Dans son rap-

port, le président, René Marois, a présenté les deux grandes priorités que le Conseil avait définies à l'arrivée du permanent régional et sur lesquelles il faut continuer à travailler: la création d'un réseau de délégués et de délégués sociaux et la création d'une nouvelle structure intersyndicale dans la région.

En plus de Réal Bélanger de la Régie des rentes du Québec et de Paul-André Martin du Fonds de solidarité, était aussi invité à l'assemblée, le Dr Serge Marquis qui a entretenu les membres délégués du stress en milieu de travail.

AVENIR D'HYDRO-QUÉBEC...

La FTQ en a «ras-le-bol» du secret

La direction d'Hydro-Québec s'aligne sur le courant de déréglementation du marché nord-américain de l'électricité sans avoir, au préalable, confronté ses orientations avec la population québécoise, ni même avoir attendu les consultations publiques à ce sujet de la nouvelle Régie de l'énergie.

C'est ce qu'a dénoncé publiquement Clément Godbout en compagnie des dirigeants des trois syndicats locaux du SCFP qui représentent la quasi-totalité du personnel de la société d'État. «Il ne se passe pas une journée, a dit M. Godbout, sans qu'on apprenne par les médias une nouvelle tractation concoctée par la direction d'Hydro en vue de mener la société vers la privatisation. Nous ne laisserons pas le gouvernement jouer à l'autruche en attendant que la situation devienne irréversible.»

Pour la FTQ, l'avenir d'Hydro est «un enjeu référendaire au même titre que le furent les élections de 1962 qui nous ont mené à la nationalisation de l'électricité». Le gouvernement devrait donc observer pour le moins un moratoire sur toutes les décisions pouvant affecter cet acquis. Et tenir un véritable débat public sur toute la question.

Les trois sections locales du SCFP à Hydro-Québec représentent près de 17 000 salariés de la société d'État.

Le secrétaire général de la FTQ, Henri Massé, a participé aux réunions des Conseils du travail à Québec et à Granby. Précisons qu'à Québec, on a souligné le 40^e anniversaire du Conseil du travail et les 25 années de Michel Morasse comme représentant régional de la FTQ dans la région.



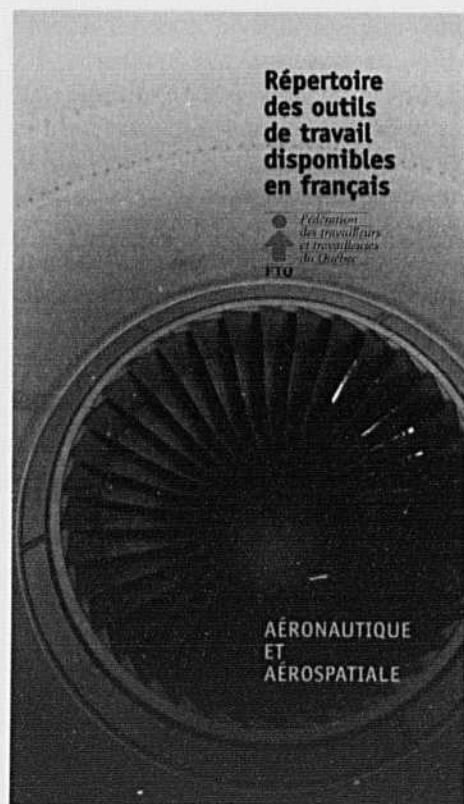
INDUSTRIE AÉROSPATIALE

Répertoire des outils de travail disponibles en français

Le 9 mai dernier, en compagnie de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Charte de la langue française, Louise Beaudoin, le président de la FTQ, Clément Godbout, procédait au lancement du premier répertoire des outils de travail disponibles en français dans le secteur de l'industrie aérospatiale.

Le lancement du répertoire est l'un des résultats concrets de l'action de francisation menée par la FTQ, avec l'appui de l'Office, dans dix entreprises de la région de Montréal qui regroupent près de 25 000 salariés.

La FTQ a souligné que, malgré certains progrès depuis un an, le droit de travailler en français est nié quotidiennement dans la plupart des entreprises du secteur. «Alors qu'on s'apprête à célébrer les 20 ans de la charte, a déclaré Clément Godbout, ce n'est pas trop demander que les employeurs respectent la loi 101 et que les comités de francisation fonctionnent normalement.»



Les mots QU'IL FAUT

Attention à l'expression «bien à vous», calquée de l'anglais «yours truly». Pour terminer une lettre de façon courtoise, il convient d'utiliser une formule adaptée à la nature de vos relations avec la personne en question. Dans la correspondance administrative, on adopte une formulation neutre du genre : «Agréez, Madame, mes salutations distinguées» ou «Recevez, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments». D'autres formules plus brèves comme «Amicalement» ou «meilleurs souvenirs» sont réservées à la correspondance privée. Dans le mouvement syndical et à la FTQ, bien sûr, on termine par «syndicalement»...

AMIANTE

Formation d'un comité intersyndical

L'industrie de l'amiante au Québec, c'est quelque 5 500 emplois directs et indirects. Les organisations syndicales, le Syndicat des Métallos (FTQ) en tête, se battent pour éviter l'effet domino suite à la décision du gouvernement français de bannir de son territoire, depuis janvier dernier, les produits contenant de l'amiante.

Le nouveau gouvernement de gauche sera-t-il plus ouvert? C'est sans aucun doute ce qu'espère le Comité d'action intersyndical de l'amiante mis sur pied en avril dernier et qui regroupe, en plus du syndicat des Métallos, des représentants de la CSN et de la CSD. Tout en collaborant avec l'Institut de l'amiante, ce comité interviendra auprès des gouvernements, des organismes et des syndicats.

JOURNAL DE MONTRÉAL

La Cour suprême donne raison aux pressiers

Dans une décision majeure en matière de relations de travail, la Cour suprême du Canada a donné raison au syndicat des pressiers du Journal de Montréal. Elle a refusé une requête en pourvoi de l'employeur, confirmant ainsi la validité de l'entente sur la sécurité d'emploi intégrée à la convention collective de la section locale 41M du Syndicat des communications gra-

phiques (SGC-FTQ). Ce syndicat représente les pressiers, manutentionnaires de papier, mécaniciens et électriciens qui ont dû subir un lock-out de cinq mois en 1993-94 précisément sur cette question de sécurité d'emploi. La Cour suprême confirme ainsi des jugements de la Cour d'appel et de la Cour supérieure qui confirmaient une sentence arbitrale rendue en 1994 en faveur du syndicat.

EN VISITE AU QUÉBEC

Andrew Stern, président du SIES

Le confrère Andrew Stern, président du Syndicat international des employés de service (SIES), était l'hôte le 12 mai dernier du président de la FTQ, Clément Godbout, et du président du SQEES-298, Alain Foisy, avec qui il a donné une conférence de presse pour comparer les services de santé aux États-Unis et au Québec. Le SIES regroupe 1,1 million de membres en Amérique du Nord dont près d'un demi-million dans la santé.

Selon le confrère Stern, l'exemple américain montre bien que les performances du secteur privé dans les services de santé sont un mythe. C'est un modèle que nous n'avons pas à importer au Québec où il faut tout faire pour défendre nos services publics de santé. Le SIES, le plus grand syndicat nord-américain dans la santé, regroupe 35 000 membres au Québec au sein du SQEES-298 et de l'UES-800.

RÉINGÉNIERIE

Mobilisation dans les Caisses Pop

Plus de 500 membres de la section locale 57 du Syndicat des employées et employées professionnels-les et de bureau participaient, le 27 mai dernier, à une assemblée générale extraordinaire portant sur le thème de la réingénierie. Un franc succès et une preuve que les membres sont à leur affaire.

Le syndicat n'est pas contre la réorganisation du travail. Tout ce que les membres demandent, c'est que les changements se fassent en partenariat véritable avec le syndicat.



PHOTO: SERGE JONGUE

Cette assemblée, fruit des efforts de mobilisation des membres du Comité de regroupement des unités des caisses populaires (CRUC-FMO), indique la détermination et la solidarité des travailleuses et des travailleurs qui ont fait de Desjardins ce qu'il est aujourd'hui.

ACCIDENT MORTEL À SOREL

L'employeur reconnu coupable

Le juge Ronald Dudemaine a reconnu plusieurs chefs d'accusation contre Service de Quai Fagen à Sorel suite à la mort accidentelle d'un débardeur le 11 juillet 1994. «Le juge n'y va pas de main morte, de commenter le directeur québécois du Syndicat des Métallos, Arnold Dugas. Il indique que le responsable patronal au Quai Fagen a eu un comportement proche de la négligence. De plus il considère que l'entreprise a manqué à son obligation générale de respecter la santé-sécurité

au travail selon le Code canadien du travail. Nous sommes heureux de ce jugement qui devraient servir d'avertissement aux employeurs qui tournent les coins ronds sur les quais au Québec.»

Le Syndicat des Métallos déplore le fait que ce jugement survienne après qu'il y ait eu trois décès en quatre ans au Quai Fagen et demande que le ministère fédéral des Transports intervienne pour resserrer les mesures de sécurité.

AU BAS DE L'ÉCHELLE

8^e édition de l'ABC des non syndiqué-e-s

Au bas de l'échelle, un groupe d'action et d'information pour les travailleuses et les travailleurs non-syndiqués, est à l'oeuvre depuis maintenant 20 ans au Québec. Malgré un taux de syndicalisation plus élevé au Québec que dans le reste du Canada et encore plus qu'aux États-Unis, près de 60 % des personnes qui occupent un emploi au Québec ne bénéficient pas de la protection et des avantages d'un syndicat.

«L'ABC des non syndiqué-e-s: nos droits au travail» est un guide de 90 pages qui présente de façon claire et détaillée des informations sur les principaux droits et obligations qui concernent ce groupe: normes du travail, droits et libertés, choix d'un avocat, syndicalisation, contrat de travail, etc.



On peut se le procurer pour la modique somme de 6,70 \$, une heure au salaire minimum quoi, plus 2,05 \$ pour les frais de poste en communiquant avec Au bas de l'échelle: 6839A, rue Drolet, Montréal (Québec) H2S 2T1. Téléphone (514) 270-7878.

PARTIE DE BASEBALL DU 26 AVRIL

6 000 billets aux enfants d'Hochelaga-Maisonneuve.

La lettre adressée aux parents des enfants du quartier Hochelaga-Maisonneuve par les deux commissaires du MÉMO disait tout. Dans le cadre de son 40^e anniversaire, la FTQ offrait gratuitement ces billets dans le cadre de la Manifète (Voir article page 16). Un paragraphe suivait donnant les raisons de ce geste. Le voici:

«Pour deux raisons. D'abord parce que la FTQ nous a toujours soutenus dans le travail que nous effectuons auprès des écoles. Ensuite, parce qu'elle a voulu rendre hommage au quartier qui héberge le stade olympique. En vos noms à tous, nous tenons à la (la FTQ) remercier de tout coeur.



PHOTO NOUVELLES DE L'EST

La remise officielle des billets s'est déroulée devant l'école Saint-Émile en compagnie de Michel Trottier, directeur de l'école, du président de la FTQ, Clément Godbout, et des commissaires scolaires du parti d'opposition à la CÉCM, le MÉMO, Yolande Brunelle et Robert Cadotte. En avant, celui qui a eu l'idée, le permanent FTQ de la région de Montréal, Normand Guimond.

Des vacances à la française¹

Les Français n'ont pas de feuilles à ramasser à l'automne et ne doivent pas endurer notre temps frisquet et pluvieux. Les Français n'ont pas de neige à pelleter 10 ou 15 fois par hiver, ni de trottoirs enneigés et glissants, ni de -20° C qui gèlent les fesses et empêchent l'auto de partir. Les Français ont eu un printemps, alors que nous... Il n'y a que l'été où nous avons des choses qu'ils n'ont pas: les mouches noires et les maringouins.

Et dire que nous n'avons droit qu'à deux ou trois petites semaines de vacances, alors qu'ils ont droit à un minimum d'un mois. Il n'y a pas de justice sur terre!



Qu'à cela ne tienne. Nous sommes capables d'en profiter tout autant. C'est ce que nous vous souhaitons: tirer le maximum de vos vacances, de vous reposer et de vous ressourcer, en famille ou avec des amis et amies...

C O U P O N D ' A B O N N E M E N T

Nom
 Adresse
 Ville
 Code postal
 Téléphone Rés. (.....) Travail (.....)
 Syndicat
 Section locale
 Employeur
 Nombre d'exemplaires

L'abonnement au Monde ouvrier est gratuit. Pour le recevoir, il suffit de bien remplir le coupon et d'indiquer le nombre d'exemplaires que vous désirez recevoir, à la maison ou au travail. Faites parvenir le coupon à:

Le Monde ouvrier - FTQ
 545, boulevard Crémazie Est, 17^e étage
 Montréal (Québec) H2M 2V1

Si vous déménagez, remplissez le coupon et retournez-le avec l'étiquette de votre ancienne adresse. Merci.

POSTE MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Nbre

Blk

00289965-98
 C.P.A. St-Laurent

10067

SOCIÉTÉ CAN. DES MICROFILMS
 468, RUE SAINT-JEAN, BUREAU 110
 MONTREAL (QUEBEC)

H2M 2V1

Mail delayed
 Wrong postal code
 Please notify your
 Correspondent
 (M)
 XX18
 Code postal erroné
 Veuillez aviser vos
 correspondants

Port de retour garanti

FTQ
 545, boulevard Crémazie Est,
 17^e étage
 Montréal (Québec)
 H2M 2V1